

Paris, le 9 avril 2025

NOTE POUR

Mesdames et Messieurs les président(e)s de CDAS

Objet : Orientations pour l'action sociale locale en 2025

PJ : Budget 2025 pour l'action sociale et enveloppes de crédits d'actions locales.
Modèle de PV avec proposition du CDAS.

En 2025, le budget consacré à la politique ministérielle d'action sociale, présenté au Conseil national de l'action sociale (CNAS) le 3 avril, est préservé, à hauteur de 106 M€ (hors T2).

Dans un contexte budgétaire contraint que vous connaissez, ce budget témoigne d'une volonté et d'un engagement fort des ministres pour maintenir, préserver et consolider cette politique, indispensable pour accompagner nos agents et qui est fortement ancrée dans l'identité du ministère.

I. LE CADRE NATIONAL

Cet effort financier implique de poursuivre le travail engagé depuis plusieurs années pour améliorer le fonctionnement de notre action sociale et faire évoluer et adapter les prestations et leurs modalités, au plus près des besoins des agents.

Les discussions organisées dans le cadre du CNAS devront ainsi permettre d'engager une véritable réflexion prospective reposant sur une revue des prestations et visant à concilier le maintien de la qualité des prestations et la soutenabilité budgétaire de nos dispositifs.

Dans la continuité des travaux engagés en 2024, la restauration, qui représente désormais autour de 55 % du budget, demeurera un axe de travail prioritaire, notamment au regard de ses enjeux en termes de qualité de vie au travail. Une attention toute particulière sera portée sur les expérimentations en termes de solutions de restauration.

La nouvelle Fédération Action Sociale Finances, créée en mai 2024 pour rassembler les trois principaux opérateurs de l'action sociale, ASF-L (ex-ALPAF), ASF-Vacances (ex-EPAF) et ASF-restauration (ex-AGRAF), étudiera les pistes d'amélioration des services rendus aux bénéficiaires et les synergies envisageables.

Par ailleurs, la communication constituera un axe important de ces premiers travaux, avec le déploiement de la marque commune **Action sociale Finances** dans le cadre de la communication de chacun des trois opérateurs, et le déploiement progressif des nouvelles appellations des opérateurs (Action sociale finances logement, Action sociale finances

restauration¹ et Action sociale finances vacances).

Un plan de communication est également mis en œuvre afin de présenter aux agents l'évolution de la Protection Sociale Complémentaire. Cette dernière est entrée dans sa phase opérationnelle, avec une procédure de marché public en cours, pour une mise en place du nouveau dispositif au 1^{er} janvier 2026. Il est, en effet, important que nos agents, actifs comme retraités, soient précisément informés des changements concrets induits par la réforme en matière de couverture proposée, d'options possibles et de modalités opérationnelles de gestion des contrats.

Enfin, la vente des résidences EPAF qui ont été fermées se poursuivra et le produit des ventes contribuera au financement des travaux engagés pour la rénovation de l'immobilier de l'action sociale.

II. LA DECLINAISON LOCALE

Le rôle des présidents de CDAS sera cette année encore essentiel pour relayer l'information sur ces chantiers et en porter la dynamique à l'échelon de vos départements.

II – 1. Le dialogue social local

Le dialogue social local organisé au sein de vos CDAS doit permettre de relayer l'ensemble des discussions et travaux tenus au sein du Conseil national, sur la base des documents de travail mis à disposition à cet effet.

Il doit aussi permettre de décliner dans le contexte local le contenu et les enjeux de l'ensemble des prestations d'action sociale, au-delà des seules actions locales financées par les crédits alloués à cet effet. Il convient donc que vous veilliez, avec les délégués de proximité, à ce que soient programmés à cet effet des points d'information et de discussion réguliers, notamment sur les problématiques les plus prégnantes autour de la restauration et du logement. Les responsables régionaux de l'action sociale et les délégués de proximité ont été sensibilisés sur ce point. Vous veillerez également à redonner toute sa part au rôle de proposition dont sont investis les CDAS en application de l'article 13 de l'arrêté modifié du 15 janvier 2002 : « *[le conseil départemental] peut formuler des propositions tendant à un meilleur fonctionnement de l'action sociale, qui sont soumises à l'examen du conseil national.* »² et leur permettre ainsi de contribuer à l'adaptation de notre action sociale, avec des propositions argumentées et appuyées sur le contexte local.

II – 2. Les actions locales

Les actions locales préparées avec vos CDAS doivent s'inscrire dans la dynamique d'évolution et d'adaptation impulsée sur les prestations nationales.

Ces actions restent librement déterminées dans le cadre de la concertation au sein du CDAS, sous réserve de s'inscrire, par leur objet et leurs modalités, en complément des prestations nationales, dans les finalités assignées à l'action sociale au bénéfice des agents de l'Etat, telles que définies par l'article L 731-1 du Code général de la fonction publique.

Les actions proposées au niveau local doivent viser l'ensemble des agents du département, actifs comme retraités. De manière générale, il convient de rechercher à en renouveler le public, en veillant à ce que les moyens humains et financiers qui sont alloués soient proportionnés au nombre de bénéficiaires.

¹ Pour mémoire, cette appellation ne concerne que l'association AGRAP en charge des restaurants financiers de Paris et sa banlieue.

² « *[le conseil départemental] peut formuler des propositions tendant à un meilleur fonctionnement de l'action sociale, qui sont soumises à l'examen du conseil national.* »

Il convient également d'être attentif à leur articulation pertinente avec les prestations proposées localement par les associations locales ASF Loisirs / ATSCAF, ainsi que dans le cadre de l'action sociale interministérielle par la SRIAS.

C'est la raison pour laquelle les actions décidées doivent pouvoir s'appuyer sur le recueil des attentes des agents, sur l'évaluation des actions précédemment réalisées et sur les retours d'expérience tirés d'actions menées dans d'autres départements. Au sein des équipes régionales, le travail sera poursuivi en ce sens pour améliorer l'évaluation des actions proposées et capitaliser sur les idées innovantes et les expérimentations conduites, notamment dans le cadre des actions retenues pour un financement sur le Fond d'Innovation Locale (FIL).

Enfin, j'appelle votre attention sur deux points particuliers :

- concernant l'organisation de sorties ou séjours, le rôle des délégués de l'action sociale consiste exclusivement à être en charge de l'organisation de séjours qui donnent lieu à un financement sur crédits d'action sociale ;
- les conventions passées avec des psychologues, pour permettre aux agents d'évoquer des difficultés rencontrées dans leur vie personnelle, gardent leur place. Le marché national de prestations de soutien psychologique, qui se déploiera en 2025, s'inscrit en effet dans l'accompagnement des agents confrontés à une situation professionnelle génératrice de souffrance au travail ou des agents impactés par un évènement grave intervenu sur le lieu de travail, dans le cadre de la politique ministérielle de santé et sécurité au travail.

II – 3. La communication

Le travail sera poursuivi avec le réseau pour améliorer la communication faite localement sur l'action sociale, notamment dans le cadre des pages locales du portail Action sociale, en bonne coordination avec les actions conduites par la fédération Action Sociale Finances et les opérateurs.

La communication en direction des agents retraités constituera un point d'attention tout particulier, notamment s'agissant du nouveau dispositif de protection sociale complémentaire.

Ce travail devra pouvoir s'appuyer également sur l'expérience et les propositions des membres de vos instances, notamment pour définir les modalités de déploiement, au niveau local, de la communication inaugurée lors du Forum de l'action sociale qui s'est tenu à Bercy du 15 au 17 octobre 2024.

Votre appui sur ce chantier, conduit par les responsables régionaux, sera évidemment essentiel.

Je vous remercie cette année encore de votre concours.

Les responsables régionaux, comme l'équipe au niveau central, seront bien sûr à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations et vous épauler si nécessaire.

Anné BLONDY-TOURET

Secrétaire générale

